

Bureau du 20 mars 2006

Décision n° B-2006-4076

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 185, cours Charlemagne et de lots dans l'immeuble en copropriété situé 183, cours Charlemagne et appartenant à la SEM Lyon Confluence**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 mars 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du projet de développement du sud de la presqu'île, la Communauté urbaine souhaite acquérir les biens ci-dessous désignés et qui appartiennent à la SEM Lyon Confluence en vue de leur démolition et afin de parfaire la maîtrise foncière de cet îlot. Cette opération permettra de démolir également les immeubles contigus situés 82 et 83, quai Perrache à Lyon 2°, propriétés de la Communauté urbaine, et améliorera la perception visuelle de ce site qui présente un état de délabrement avancé.

Désignation	Adresse	Prix d'acquisition (en € HT)
lots de copropriété n° 2 à 13, 17, 18, 23 et 31	183, cours Charlemagne	536 015,93
		+ frais 8 889,94
		<i>total</i> 544 905,87
immeuble	185, cours Charlemagne	490 000,00
		+frais 6 335,74
		<i>total</i> 496 335,74
total		1 041 241,61

Cette acquisition est liée à la cession à la SEM Lyon Confluence de lots de copropriété dans les immeubles situés 3, cours Charlemagne et 71, quai Perrache à Lyon 2° et fera l'objet d'un rapport séparé qui sera présenté à ce même Bureau.

Selon le projet d'acte qui est proposé au Bureau, la Communauté urbaine acquerrait l'immeuble situé 185, cours Charlemagne ainsi que des lots dans l'immeuble en copropriété situé 183, cours Charlemagne à Lyon 2° au prix de 1 041 241,61 € conforme à l'avis des services fiscaux correspondant aux prix d'acquisition et aux frais payés par la SEM Lyon Confluence ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte qui lui est soumis concernant l'acquisition d'un immeuble situé 185, cours Charlemagne et de lots dans l'immeuble en copropriété situés 183, cours Charlemagne à Lyon 2° et appartenant à la SEM Lyon Confluence.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir,

b) - déposer les permis de démolir les immeubles situés 183 et 185, cours Charlemagne, 82 et 83, quai Perrache à Lyon 2°.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1207 le 23 janvier 2006 pour la somme de 7 500 000 €.

4° - Le montant à payer en 2006 sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 - opération 1 207, à hauteur de 1 041 241,61 € pour l'acquisition et de 13 000 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,